

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2709**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 745 et 845 correspondant à un appartement et une cave dépendant du bâtiment C de la copropriété Terraillon située 26, rue Hélène Boucher et appartenant à Mme Salih

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2709**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition des lots n° 745 et 845 correspondant à un appartement et une cave dépendant du bâtiment C de la copropriété Terraillon située 26, rue Hélène Boucher et appartenant à Mme Salih**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir un appartement de type F3 de 53 mètres carrés situé au 3° étage du bâtiment C de la copropriété Terraillon, formant le lot n° 745 ainsi qu'une cave formant le lot n° 845, situés 26, rue Hélène Boucher à Bron et appartenant à madame Fatna Salih.

Aux termes du compromis, madame Fatna Salih céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 57 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine réputé donné le 20 octobre 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 57 000 €, des lots n° 745 et 845 dépendant du bâtiment C de la copropriété Terraillon située 26, rue Hélène Boucher à Bron et appartenant à madame Fatna Salih dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition, et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 €.

**4° - Le montant** à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 57 000 € pour l'acquisition et de 1 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**